

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
07 mai 2008

Ordre du jour :

- Compte rendus des différentes commissions
- Programme voirie 2008
- Communauté d'agglomération, répartition des élus dans les différentes commissions
- Instauration d'une PVR (Participation Voies et Réseaux) quartier de la justice
- Instauration d'une PVR (Participation voies et réseaux) RD
- Consultation : Projet assainissement Penvern
- Consultation : Acquisition d'ouvrages pour la médiathèque
- Transfert de compétence création gestion et exploitation d'un réseau de télécommunication
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Nomination d'un correspondant défense
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Acquisition de terrain
- Questions diverses

Étaient présents tous les membres du conseil municipal, à l'exception de :
Joël HUET (procuration JC Kerdilès)
Mademoiselle Julie FAGE a été élue secrétaire de séance

➤ **Compte rendus des différentes commissions**

Finances, Personnel et Economie (Thierry Piriou)

Y ont été présentés, les différents documents budgétaires et le fonctionnement du budget communal puis l'éventualité de la mise en place d'une action sociale en faveur des agents à compter du mois de juin prochain.

Commission Ecole et Sports (Bruno Péran)

La première réunion de commission a été consacrée au vote du budget de la caisse des écoles + 3% pour 2008. Y a été évoqué le problème de bruit dans les cantines, des membres de la commission ont à cette occasion déjeuné avec les enfants, les problèmes de circulation notamment au niveau du site du primaire. La commission travaillera également sur une demande d'introduction du quotient familial pour la détermination des tarifs de cantine.

Au niveau du secondaire, les problèmes d'attente des cars scolaires a été évoqué, contact sera pris avec la communauté d'agglomération à ce sujet.

Ouverture de la piscine au 16 juin prochain, avec recrutement d'un nouveau MNS en juin, il proposera des animations aquagym et aquaforme.

Acquisition d'un défibrillateur au niveau du complexe Jean Coulon et organisation de session de préparation au Premiers Secours Civique niveau 1

La commission a également visité l'ensemble des équipements sportifs de la commune et listé les travaux à réaliser.

Culture Tourisme Environnement (Julie Fage)

Retour sur le succès du mai des arts dans la rue et l'accueil d'une compagnie en résidence.

Une récompense Eco Faur pour la collectivité et le projet d'aménagement de Porz Ruz
La communauté d'agglomération réalise actuellement une enquête sur les pratiques du compostage sur la zone agglomérée, le but étant bien entendu de diminuer les tonnages collectés.

La participation de la médiathèque au festival du conte, réception d'un conteur et organisation en collaboration avec Au Fil du Queffleuth d'une randonnée contée.

Retour aussi sur la journée éco-citoyenne qui a mobilisé les enfants des écoles et permis la plantation de 3 ha de saules supplémentaires au niveau du captage du Garo.

Enfance jeunesse (Nathalie Gaouyer)

Contact a été pris avec Paul Tromeur pour le projet de rénovation des locaux de l'accueil de loisirs. Les équipes d'animation estivales sont constituées, le centre fonctionnera à compter du 7 juillet et jusqu'au 29 août 2008

Commission Voirie (René Goaer)

La commission a établi le programme voirie pour l'année à venir il s'établi comme suit

| Localisation | Travaux | Coût TTC |
|------------------------------|---|----------|
| Rue des Jardins 200m | Réseau des Eaux Pluviales à finir Dépose des bordures existantes Pose de caniveaux CC1 Réalisation d'un tapis d'enrobés Sablage des trottoirs | 32 000 € |
| Talingoat | 70 m avant le silo en enrobés | 2 200 € |
| Village de Coatilézec 120m | Enrobés | 3 500 € |
| Kermorin 120m | Bitume fluxé | 2 500 € |
| VC2 Pont Clas Kergalein 800m | Bicouche Point à temps Lagadec | 6 000 € |
| Rue Pasteur 1 000m | Bicouche Point à temps Lagadec | 7 000 € |
| Centre bourg | Pavés à retirer en 4 endroits aux feux rue de la République | 8 000 € |
| Route de Lesquiffiou | Peintures au sol à refaire | 6 000 € |
| Porz Ruz 60m | Route à refaire | 20 000 € |
| Quibiec 100m | Bicouche | 3 000 € |

Total

90 200 €

➤ **Communauté d'agglomération, répartition des élus dans les différentes commissions**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité qui est donnée à la collectivité de se faire représenter au sein des commissions de la communauté d'agglomération. (8 commissions)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Désigne les membres suivants aux commissions de Morlaix Communauté

- Finances Administration générale-Personnel : Jean-Claude KERDILES
- Environnement –cadre de vie : Joël QUERE
- Déplacements, transports, infrastructures : Bruno PERAN
- Aménagement de l'espace, habitat : Julie FAGE
- Développement économique : Thierry PIRIOU

- Cohésion sociale : Danielle LARHANTEC
- Equipements : Marie Claire PARCHENINAL
- Tourisme, culture, patrimoine : Pascale QUERE

➤ **Instauration d'une PVR (Participation Voies et Réseaux) quartier de la justice (Reporté)**

➤ **Instauration d'une PVR (Participation voies et réseaux) RD (Reporté)**

➤ **Consultation : Projet assainissement Penvern**

Le village de Penvern compte environ 40 foyers est en zone U au PLU et est répertorié comme village défavorable à l'assainissement individuel. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible, compte tenu de la mise en service récente de la nouvelle station d'épuration et de sa capacité de traitement, d'envisager une extension du réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation afin d'en étudier la faisabilité du raccordement au réseau principal, ou à défaut, la possibilité de créer sur cette zone agglomérée en assainissement semi collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**Autorise** Monsieur le Maire à lancer une procédure consultation sous forme de procédure adaptée

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la consultation

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché.

- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget Assainissement

➤ **Consultation : Acquisition d'ouvrages pour la médiathèque**

Le 5 juin prochain, cela fera un an que la médiathèque a ouvert ses portes.

La mise en place d'un tel outil a nécessité des investissements conséquents en ouvrages : un livre neuf par habitant

Il est nécessaire de poursuivre une politique d'acquisition conséquente afin de proposer des collections diversifiées et récentes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à consulter, sous forme de procédure adaptée marché à bons de commande pour l'acquisition d'ouvrages à la médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

➤ **Autorise** le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée, marché de fourniture à bons de commande (art 77 CMP) sur les 3 années à venir

➤ **Approuve** les seuils de consultation de 45000 € HT minimum et 55 0000 € HT maximum, pour l'acquisition des livres, CD et DVD de la médiathèque pour les trois années à venir

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

➤ **Transfert de compétence création gestion et exploitation d'un réseau de télécommunication**

Les besoins en télécommunication des entreprises, collectivités publiques et des usagers évoluent rapidement avec la banalisation de l'accès Internet, la migration qui s'engage de la téléphonie sur le protocole internet, et des besoins en débit croissant pour les réseaux informatiques. Ainsi, disposer

d'un accès haut débit fédérateur de la téléphonie et des transmissions de données devient un besoin essentiel de la plupart des entreprises, mais également un besoin croissant de la part de la population. Par ailleurs, le développement des réseaux de télécommunication s'inscrit dans une perspective plus large d'aménagement des territoires.

La communauté d'agglomération, Morlaix communauté, dont la commune de Pleyber-Christ est membre, s'est engagée dans l'aménagement numérique de son territoire. L'étude de faisabilité relative à un projet d'infrastructures TIC pourrait déboucher sur un projet global permettant d'apporter le très haut débit aux entreprises, aux administrations, aux commerces aux services et aux citoyens.

A cet effet et afin de réaliser un réseau de collecte ou une couverture Wimax de son territoire, la communauté d'agglomération pourrait envisager de recourir à une délégation de service public ou à l'adoption d'un contrat de partenariat public privé.

C'est pourquoi, il convient de modifier les statuts de la communauté d'agglomération en vue de lui faire acquérir une nouvelle compétence communautaire dite facultative, comme l'autorise l'article L 5211-17 du CGCT en vue de confier à Morlaix communauté le pouvoir de mener à bien cette nouvelle mission.

- ✓ Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
- ✓ Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
- ✓ Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-5 ; L 5211-17 et L 5216-5

- ✓ Vu les statuts de la communauté d'agglomération Morlaix Communauté,
- ✓ Vu la délibération n° D08-019 de l'assemblée communautaire en date du 18/02/2008

Considérant la nécessité, au regard du projet d'aménagement numérique de son territoire, de confier la nouvelle compétence facultative à Morlaix communauté : « Réseau de télécommunication : conception, réalisation et exploitation d'une infrastructure haut débit sur le territoire de Morlaix Communauté »

Considérant que la modification des statuts de la communauté d'agglomération est décidée par délibérations concordantes de l'assemblée communautaire et des conseils municipaux dans les conditions prévues à l'article L 5211-5 du CGCT

Considérant que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'assemblée, pour se prononcer sur la modification de statuts

Considérant que l'accord des communes membres doit être exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Considérant que la modification des statuts est prononcée par arrêté du représentant de l'Etat

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** l'extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération Morlaix Communauté ainsi qu'il suit : « Réseau de télécommunication : conception, réalisation et exploitation d'une infrastructure haut débit sur le territoire de Morlaix communauté »r

- **Charge** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et l'autorise à signer tout document à cet effet.

➤ **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

L'article 1650 – 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat municipal.

Le conseil municipal est appelé à dresser une liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants contribuables sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Propose** à la direction des services fiscaux du Finistère, la liste ci annexée comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

➤ **Nomination d'un correspondant défense**

La circulaire du 26/10/2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée Nation et est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région
Il est proposé au conseil municipal de nommer Thierry Piriou, 1^{er} adjoint « correspondant défense »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Nomme** Thierry PIRIOU correspondant défense

➤ **Tirage au sort des jurés d'assises**

Mr LE LANN H, Mr INIZAN F, Mme ZANDERS V, Mme CREIGNOU M

➤ **Acquisition de terrain**

Le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir la parcelle AD n° 257 appartenant à Mr Fichou et Mme Zambelli.

Cette parcelle sise au Golven permettrait l'aménagement du carrefour d'entrée du lotissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Autorise le Maire à acquérir auprès de Mr Fichou et Mme Zambelli la parcelle AD n° 257 pour la somme de un euro symbolique.

Précise que les frais de bornage et les frais notarié seront à la charge de la commune.

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires

➤ **Questions diverses**

Modification du tableau des effectifs

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Considérant que les besoins des services nécessitent la création d'un poste, il est proposé la création des postes suivants :

| Filière | Grade | Durée hebdo | Date d'effet |
|-----------|----------------------------|-------------|--------------|
| Technique | Adjoint technique 2 classe | 20 h | 01/06/2008 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Modifie le tableau des effectifs de la collectivité comme proposé:

- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par arrêté de l'autorité territoriale à l'article 6411 et dit que les crédits seront reconduits chaque année

Délégué auprès de l'association TILDE

Monsieur le Maire propose de nommer déléguée auprès de l'association TILDE

- Madame Martine DILASSER, conseillère municipale déléguée au handicap et aux animations à caractère social

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
Nomme Martine DILASSER, déléguée auprès de l'association TILDE

Eude de faisabilité aménagement de zones

Il est rappelé au conseil municipal que la commune a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur le devenir de 3 zones importantes de la collectivité.

1. **Le site des anciens entrepôts Guevel.** Une étude mandatée en 2007 par Morlaix Communauté a été réalisée par l'ADEUPa afin d'étudier les potentialités d'aménagement et de reconversion de ce site industriel du centre bourg
2. **Le centre commercial Super U.** Situé au centre bourg, le centre commercial a un projet de déplacement au niveau de l'entrée Nord de la commune sur la zone de la Justice. Cette mutation aurait pour premier effet de laisser une zone d'activité commerciale vide en centre bourg. Il est donc important de prévoir le devenir de cet espace. A ce sujet, une étude a été réalisée par le cabinet PIVADIS, mandaté en 2007 par la communauté d'agglomération, sur l'évolution de l'appareil commercial de Pleyber-Christ.
3. **La zone de la Justice :** Entrée de ville au Nord de la commune, cette zone mérite la plus grande attention à plusieurs titres. De part sa fonction d'entrée de ville et sa proximité avec des zones d'habitat, il est nécessaire d'étudier les conditions d'une d'insertion paysagère de qualité, d'une gestion économe de l'espace et d'un aménagement durable. De part l'extension possible de cette zone à l'Est, il est nécessaire d'intégrer les contraintes et enjeux du contournement de l'agglomération.

Ces trois secteurs sont des sites stratégiques pour le développement et l'aménagement communal à long terme.

A l'échelle de Morlaix Communauté, compte tenu de l'identification de la commune de Pleyber-Christ comme commune complémentaire de services, cette réflexion doit se faire en étroite collaboration entre élus et services chargés d'animer les compétences concernées (aménagement de l'espace et développement économique).

Enfin, la gestion économe de l'espace et le développement durable dans lesquels s'inscrit cette réflexion permettra à notre commune de mobiliser et solliciter les différents partenariats auprès des collectivités locales et acteurs économiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation afin d'étudier les potentialités et conditions d'aménagement des différentes zones citées.

Estimation de l'étude entre 30 à 50 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un mandat d'étude visant à étudier les potentialités techniques, juridiques et financières d'aménagement de ces secteurs
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la consultation
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.
- Inscrit les sommes nécessaires au budget communal
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers susceptibles de financer cette étude

Règlement du service d'eau

Le nouveau contrat d'affermage avec la Nantaise des eaux Services a été signé le 17 décembre dernier. Il comprend le contrat d'affermage proprement dit et un règlement de service qui définit les obligations mutuelles du distributeur d'eau et de l'abonné au service. Il est demandé au conseil municipal de modifier une donnée de ce règlement approuvé le 26/10/2007.

Il s'agit, pour tenir compte de la demande de la collectivité de procéder à un relevé de compteur pour le 30 septembre, de modifier les dates de facturation des prélèvements mensuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte le nouveau règlement de service joint à la présente délibération

Décisions modificatives budgétaires

Budget Principal

DM 1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--|-----------|
| 23 | 2313 | 10 | 004 | Programme PORZ RUZ | 10000.00 |
| 23 | 2315 | 10007 | 010 | Programme VOIRIE | 25000.00 |
| 23 | 2315 | 10009 | 010 | Programme AMENAGEMENTS DE QUARTIERS | 130000.00 |
| 23 | 2313 | 15 | 012 | Programme ANCIENNE RESIDENCE | 10800.00 |
| 21 | 2184 | 14 | 004 | Programme EQUIPEMENTS DE LOISIRS | 3000.00 |
| 21 | 2158 | 10004 | 008 | Prog. DIVERS BATIMENTS ET ACQUISITIONS | 2000.00 |
| 20 | 2031 | 10006 | 008 | Programme ETUDES AMENAGEMENT BOURG | 40000.00 |

COMPTES RECETTES

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--|-----------|
| 13 | 1342 | 10007 | 010 | Programme VOIRIE | 4000.00 |
| 13 | 1322 | 10006 | 008 | Programme ETUDE AMENAG.BOURG ECO FAUR | 20000.00 |
| 16 | 1641 | OFI | 001 | EMPRUNTS EN FRANCS | 86800.00 |
| 021 | 021 | OFI | 001 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 110000.00 |

DM N°2

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--|-----------|
| 023 | 023 | | 001 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 110000.00 |

COMPTES RECETTES

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|

| | | | | | |
|----|------|--|-----|------------------------------|----------|
| 73 | 7311 | | 001 | CONTRIBUTIONS DIRECTES | 30000.00 |
| 75 | 7551 | | 001 | EXCEDENTS DE BUDGETS ANNEXES | 80000.00 |

DM N°3

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|---------|-------|---------|---------------------------------|---------|
| 040 | 2804162 | OFI | 001 | AMORT.SUBV.EQUIP.VERSEE AU CCAS | 9662.15 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|----------------------------|----------|
| 040 | 2804 | OFI | 001 | AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS | -9662.15 |

DM N°4

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--|----------|
| 74 | 74833 | | | ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE DE LA T.P. | 13000.00 |
| 74 | 74834 | | | ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.F. | 34000.00 |
| 74 | 74835 | | | ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.H. | 43000.00 |
| 74 | 74718 | | | AUTRES PARTICIPATIONSE DE L'ETAT | 1000.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|----------------------------|-----------|
| 74 | 7483 | | | ALLOCATIONS COMPENSATRICES | -90000.00 |
| 74 | 7471 | | | SUBVENTION ETAT | -1000.00 |

DM N°5

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|-------------------------------|----------|
| 65 | 657361 | | | subv.fonct. caisse des écoles | 42000.00 |
| 65 | 657363 | | | subv.fonct. CLSH | 88000.00 |
| 042 | 6811 | | | AMORT. DES IMMO.CORPORELLES | 1.15 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|

| | | | | | |
|----|-------|--|--|---|------------|
| 65 | 65736 | | | SUBV.FONCT - C.L.S.H ET CAISSE DES ECOLES | -130000.00 |
| 66 | 66111 | | | INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES | -1.15 |
| | | | | | |

Budget ASSAINISSEMENT

DM 1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|---------|-------|---------|--------------------------|----------|
| 10 | 10222 | OFI | | FCTVA | 91580.00 |
| 13 | 131 | 117 | | PARTICIPATIONS TRAVAUX | 5313.00 |
| 041 | 203-041 | OFI | | INTEGRATION FRAIS ETUDES | 52698.07 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|----------|-------|---------|--------------------------|-----------|
| 10 | 1022 | OFI | | FCTVA | -91580.00 |
| 13 | 13936 | 117 | | PARTICIPATION TRAVAUX | -5313.00 |
| 041 | 2031-041 | OFI | | INTEGRATION FRAIS ETUDES | -52698.07 |

DM 2

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|----------|-------|---------|--|----------|
| 011 | 6373 | | | Autres impôts et taxes | 1000.00 |
| 042 | 6812-042 | | | Dot. aux amort. des charges de fonctionnement à répartir | 2202.05 |
| 042 | 6811-042 | | | dot.aux amort.des immob. incorporelles et corporelles | 76106.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|---|-----------|
| 011 | 637 | | | SATESE | -1000.00 |
| 042 | 686 | | | AMORTISSEMENT CHARGES FINANCIERES | -2202.05 |
| 042 | 6813 | | | Dotation aux amortissements constructio | -39540.00 |
| 042 | 6815 | | | Dotation aux amortissements réseaux | -36566.00 |

DM 3

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|---------------------------|-----------|
| 70 | 70611 | | | Redevances assainissement | 110000.00 |
| | | | | | |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|-----------------------|------------|
| 70 | 7061 | | | REDEVANCE D'ASSAINIS. | -110000.00 |

BUDGET EAU**DM 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|
| 27 | 2762 | 29 | | TVA | 9600.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------|----------|
| 27 | 276 | 29 | | TVA | -9600.00 |

DM 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|----------|-------|---------|--------------------------------------|---------|
| 041 | 203-041 | OFI | | FRAIS D ETUDES | 3388.00 |
| 27 | 2762 | 29 | | TVA | 9600.00 |
| 040 | 4818-040 | OFI | | AMORTISSEMENTS PENALITES DE LA DETTE | 2400.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------------------------------------|----------|
| 041 | 2031 | OFI | | INTEGRATION FRAIS D ETUDES | -3388.00 |
| 27 | 276 | 29 | | TVA | -9600.00 |
| 040 | 481 | OFI | | AMORTISSEMENTS PENALITES DE LA DETTE | -2400.00 |

DM 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|----------|-------|---------|--------------------------------------|---------|
| 66 | 66111 | | | Intérêts réglés à l'échéance | 3500.00 |
| 042 | 6812-042 | | | DOT.AUX AMORT.DES CHARGES DE FONCT.A | 6207.00 |

| | | | | | |
|-----|----------|--|--|---|----------|
| | | | | REPARTIR | |
| 042 | 6811-042 | | | DOT.AUX AMORT.DES IMMOB.CORPORELLE ET INCORPORELLES | 36282.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--|-----------|
| 66 | 66 | | | INTERETS | -3500.00 |
| 042 | 686 | | | AMORTISSEMENT CHARGES FINANCIERES | -6207.00 |
| 042 | 6813 | | | Dotation aux amortissements construction | -27130.00 |
| 042 | 6815 | | | Dotation aux amortissements réseaux | -9152.00 |

DM 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|-------------|-----------|
| 70 | 70611 | | | Surtaxe eau | 100000.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|-------------|------------|
| 70 | 7061 | | | SURTAXE EAU | -100000.00 |

Budget Lotissement

DM 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|---|----------|
| 65 | 6522 | | | REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL | 80000.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|---------------------|-----------|
| 011 | 6015 | | | TERRAINS A AMENAGER | -80000.00 |

